



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :

52

Présents :

46

Votants :

52

Secrétaire de séance :

Elina VANDENBROUCKE

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Martine PRIMA, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Denez DUIGOU, Jérôme LE BIGAUT
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Isabelle MOIGN, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Pascale DOUINEAU, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Manuel POTTIER, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Leslie COLLINS, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Robert RAOUL, Hélène LE BOURHIS
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Anne MARECHAL (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Yanig MOELO (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
Yanig MOELO (MOELAN) a donné pouvoir à Christelle FENEON (MOELAN)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)

DCC2026-005

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**1- FINANCES****Approbation des AP/CP**

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme. Elle permet d'individualiser financièrement et de suivre dans le temps des investissements d'une importance particulière dont la réalisation s'étend sur plusieurs exercices budgétaires.

Une autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle indique la répartition annuelle envisagée des crédits de paiement et des ressources destinées à y faire face. Cette répartition est susceptible de révision, comme l'autorisation de programme elle-même.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme.

BUDGET PRINCIPAL

Montant de l'autorisation de programme en euros TTC	AP Totale	Mandaté au 31/12/2025	crédits de paiement 2026	crédits de paiement 2027	crédits de paiement 2028	crédits de paiement 2029
IX. TRES HAUT DEBIT	12 218 509	11 006 130	581 000	631 379	0	0
X. CONSERVATOIRE	11 881 386	4 937 095	5 377 400	1 566 891	0	0
XI. EXTENSION DES SERVICES TECHNIQUES	8 682 924	38 846	485 000	5 843 312	2 315 766	0

BUDGET IMMOBILIER ECONOMIQUE

Montant de l'autorisation de programme en euros HT	AP Totale	Mandaté au 31/12/2025	crédits de paiement 2026	crédits de paiement 2027	crédits de paiement 2028	crédits de paiement 2029
III. VILLAGE D'ARTISANS DE BAZEN HUEN	1 889 578	229 078	1 602 500	58 000	0	0

BUDGET ANNEXE EAU REGIE

Montant de l'autorisation de programme en euros HT	AP Totale	Mandaté au 31/12/2025	crédits de paiement 2026	crédits de paiement 2027	crédits de paiement 2028	crédits de paiement 2029
II. REHABILITATION DES STATIONS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE GUILLIGOMARC'H, TREMEVEN ET ARZANO	2 358 615	2 230 157	128 409			
III. INTERCONNEXION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ENTRE ZABRENN (MELLAC) ET KERADENNEC (RIEC) - 50% DSP / 50% REGIE	439 650	139 683	299 967			

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les AP/CP au titre de l'année 2026 telles que proposées

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE les AP/CP au titre de l'année 2026 telles que proposées

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC